

Communiqué de presse

7 septembre 2016 - N° 19

**Le conseil d'administration de SCOR SE proposera à
l'Assemblée Générale des actionnaires de 2017
le renouvellement du mandat de Denis Kessler**

Sur proposition des membres du comité en charge des nominations, le conseil d'administration de SCOR a décidé à l'unanimité qu'il proposerait à l'assemblée générale des actionnaires, réunie le 27 avril 2017, le renouvellement du mandat d'administrateur de Denis Kessler pour une durée de quatre ans, en vue de sa reconduction par le conseil en tant que Président-directeur général du Groupe.

Claude Tendil, administrateur référent et président du comité des rémunérations et des nominations de SCOR, déclare : « *Sous l'impulsion de Denis Kessler, SCOR a défini et mis en œuvre avec succès cinq plans stratégiques successifs qui lui ont permis de se hisser au niveau du premier cercle des grands réassureurs globaux. Au cours des dix dernières années, SCOR a presque triplé le volume de ses primes brutes émises, qui devraient atteindre 13,7 milliards d'euros en 2016, tout en quasi doublant le montant de ses capitaux propres, qui s'élevaient à 6,3 milliards d'euros au 30 juin 2016. Sa notation par l'agence Standard and Poor's est passée de BBB- en 2003 à AA- aujourd'hui. Avec le plan « Vision in Action », SCOR affirme ses ambitions pour les trois prochaines années et se place dans la continuité de cette stratégie. En faisant part de sa décision de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires le renouvellement du mandat de Denis Kessler pour quatre ans, le conseil d'administration exprime sa pleine confiance dans le Comité exécutif ainsi que dans l'ensemble des collaborateurs du Groupe, et dans leur capacité à atteindre les objectifs de ce nouveau plan. »*

*

* *

Communiqué de presse

7 septembre 2016 - N° 19

Contacts

Marie-Laurence Bouchon

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 80 62

mbouchon@scor.com

Bertrand Bougon

Head of Investor Relations

& Rating Agencies

+33 (0)1 58 44 71 68

bbougon@scor.com

<http://www.scor.com/>

[Galerie Photo SCOR](#)

Twitter : [@SCOR_SE](#)

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2015 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 4 mars 2016 sous le numéro D.16-0108 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».